

Skyguide

Internet: www.skyguide.ch

Siège: Genève

Forme juridique: société anonyme

Cotation: non cotée

Participation de la Confédération: 99,97 %

Conseil d'administration: Walter T. Vogel (président), Bernhard Müller, Anne Bobillier, Jean-Yves Bonvin, Andreas Schmid, Cristina Feistmann, Dominik Hänggi (représentant du personnel)

CEO: Alex Bristol

Organe de révision externe: PriceWaterhouseCoopers, Pully

Breve appréciation des résultats 2017

En 2017, Skyguide a *globalement réalisé* les objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

Skyguide assure sur mandat de la Confédération les services civil et militaire de la navigation aérienne en Suisse ainsi que dans des régions limitrophes. Skyguide exploite deux centres de contrôle à Genève et à Dübendorf et douze autres sites (aérodromes régionaux et militaires).

Durant l'exercice, Skyguide a assumé son mandat de service public. La sécurité du trafic aérien a été garantie à tout moment. Les retards occasionnés par Skyguide dans le trafic aérien civil ont été peu importants en comparaison internationale. La disponibilité opérationnelle des Forces aériennes était conforme aux exigences. Suite au crash d'un PC-7 des Forces aériennes dans la région du Schreckhorn le 12 septembre 2017, une enquête de sécurité interne a été ouverte.

La rentabilité de l'exploitation était satisfaisante compte tenu des conditions. Les redevances de route et celles d'approche et de départ sur les aéroports nationaux restent élevées en comparaison européenne. Les comptes annuels bouclent avec un déficit de 34,3 millions de francs. Ceci s'explique par une provision de 53 millions de francs en faveur de la caisse de pensions Skycare. Sans cet effet spécial, il en serait résulté un excédent de 18,8 millions de francs.

Les négociations en vue de renouveler la convention collective de travail des contrôleurs aériens n'ont pas abouti, si bien qu'il n'y a plus de CCT depuis le 1^{er} janvier 2017. Jusqu'à présent, la navigation aérienne n'a pas été entravée par des grèves, des opérations de lock-out ou de boycottage, ni par d'autres actions revendicatives.

L'augmentation de ressources en personnel suffisantes pour garantir le service de permanence des Forces aériennes à partir de 2020 (« LP24 ») continue d'être un défi.

Skyguide s'est engagée pour une mise en œuvre, axée sur la pratique et sur les résultats, du traité relatif à l'établissement du bloc d'espace aérien fonctionnel avec l'Allemagne, la France et les pays du Benelux (FABEC).

Chiffres-clés	2017	2016
Finances¹⁾ et personnel		
Chiffre d'affaires (mio CHF)	473,5	456,3
Résultat net(mio CHF)	-34,3	15,0
Total du bilan (mio CHF)	687,9	669,7
Ratio de fonds propres (%)	48,6	55,0
Effectif (nombre d'ETP)	1 419	1 426
Taux de couverture technique CP %	104,3	102,7

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Nombre de vols contrôlés (mio)	1,237	1,199
Ponctualité (% des vols)	97,0	97,2
Ø retard par vol ²⁾ (secondes)	26,4	25,8
Interventions pour les FF ³⁾	2548	2766
Ø Redevances de route (EUR)	102,5	104,3

Contributions fédérales et redevances

Contributions fédérales (mio CHF) ⁴⁾	52,6	82,9
Redevances (mio CHF) ⁵⁾	405,1	364,4

¹⁾ selon les comptes consolidés

²⁾ retard provoqué par Skyguide par survol/mouvement d'aéroport

³⁾ Live Missions, Hot Missions et interventions tactiques

⁴⁾ pour les prestations non couvertes dans les espaces aériens étrangers et pour les vols exemptés de redevance, selon les comptes de la Confédération. A partir de 2017, les subventions pour les services de la navigation aérienne sur les aérodromes régionaux (29,6 mio CHF) sont directement versées aux exploitants et non plus à Skyguide comme auparavant.

⁵⁾ redevances de navigation aérienne, y c. contribution couvrant les coûts des Forces aériennes

A. Réalisation des objectifs en 2017*

1. Orientation stratégique

Durant l'exercice, Skyguide a pleinement assumé son mandat pour le compte de l'État.

Normes de sécurité supérieures à la moyenne en comparaison européenne, culture de la sécurité très développée

La sécurité du trafic aérien a été garantie à tout moment. Aucun événement grave n'a été signalé. Selon les critères

de l'AESA, la culture de la sécurité de Skyguide a atteint un niveau élevé en comparaison internationale.

Contribution à un trafic aérien sûr et ponctuel ; création en temps utile des conditions préalables à l'exploitation 24 heures sur 24 du service de police aérienne.

Skyguide a réussi à maintenir les bonnes valeurs de ponctualité dans l'aviation civile alors que le trafic a augmenté (+1,8 %). La situation concernant les retards sur les deux aéroports nationaux de Genève et Zurich s'est encore détendue. Aussi bien la centrale militaire d'intervention que les bases des Forces aériennes ont disposé de capacités suffisantes pour assurer la disponibilité exigée par les Forces aériennes en matière d'intervention. Le recrutement et la formation de contrôleurs aériens et de chefs d'intervention militaires supplémentaires constituent cependant un défi dans la perspective de l'introduction du service de police aérienne permanent, prévue d'ici 2020.

Le 12 septembre 2017, un PC-7 des Forces aériennes suisses volant selon les règles de vol à vue s'est écrasé dans la région du Schreckhorn, le pilote ayant perdu la vie. Une enquête de sécurité interne a été ouverte.

Préparation complète et tournée vers l'avenir du changement structurel à venir

Skyguide a collaboré à différents projets et programmes relevant du projet de l'UE « Single European Sky » dont l'objectif est d'améliorer l'efficacité du système européen de navigation aérienne. Privilégiant les innovations techniques et opérationnelles, Skyguide se prépare aux changements structurels prévisibles sur le marché aéronautique et dans le secteur de la navigation aérienne en Europe.

2. Objectifs financiers

Résultats équilibrés, efficacité accrue, politique de tarification durable

En vertu de la loi sur l'aviation, Skyguide est une société anonyme sans but lucratif. Le Conseil fédéral attend qu'elle fournisse un résultat équilibré. Avec un résultat de - 34,3 millions de francs (année précédente : +15,0 mio), Skyguide n'a pas atteint cet objectif. La raison en était une provision de 53 millions de francs suisses pour une réserve de cotisations de l'employeur en faveur de la caisse de pensions Skycare, rendue nécessaire par une réduction du taux d'intérêt technique. Sans cet effet spécial, il en serait résulté un excédent de 18,8 millions de francs.

Les indemnités de la Confédération ont baissé de 30,2 millions de francs, soit 36,5 %, pour s'établir à 52,6 millions, représentant ainsi environ 11 % (année précédente : 18 %) des revenus de Skyguide. Cette baisse est due au changement de régime dans les services de navigation aérienne sur les aérodromes régionaux. Désormais, la responsabilité du financement de cette prestation

incombe aux exploitants d'aérodrome. À cette fin, ils perçoivent eux-mêmes des redevances et peuvent solliciter des subventions auprès de la Confédération au titre du financement spécial du transport aérien. Les subventions ne sont donc plus versées à Skyguide, mais aux exploitants d'aérodrome.

Augmentation du taux de recouvrement des coûts du contrôle des approches et des départs sur les aérodromes régionaux

Skyguide, l'OFAC et l'Association suisse des aérodromes ont mis en œuvre le train de mesures convenu et destiné à augmenter à moyen terme le degré de couverture de la navigation aérienne sur les aérodromes régionaux. Une des mesures prévues est d'introduire un service d'information de vol (AFIS) en remplacement des services de navigation aérienne sur l'aérodrome de Granges.

Endettement net inférieur à 2 x EBITDA

Skyguide a financé tous les investissements au moyen du cash-flow. L'endettement net a augmenté de 51,6 millions de francs, mais il était toujours inférieur à la limite imposée par le Conseil fédéral représentant 1,6 x EBITDA. L'augmentation du ratio d'endettement net est due à la provision pour Skycare et au versement d'une indemnité de la Confédération pour 2017, qui n'a été comptabilisé qu'en 2018.

Les redevances de Skyguide sont restées de loin les plus élevées d'Europe, baissant légèrement en raison de l'évolution des taux de change.

Les opérations pour le compte de tiers, qui ne relèvent pas du mandat que Skyguide assume pour le compte de l'État (p. ex. formation de contrôleurs aériens étrangers), ont entraîné une perte de 3,4 millions de francs. Le Conseil fédéral attend des offres commerciales de Skyguide qu'elles contribuent à couvrir les coûts fixes du mandat que Skyguide assume pour le compte de l'État et qu'elles n'occasionnent aucune distorsion de la concurrence, faute de quoi elles doivent être abandonnées.

3. Objectifs en matière de personnel

Politique du personnel moderne et socialement responsable ; développement futur avec les partenaires sociaux ; formation de base moderne, formation et perfectionnement durable

Skyguide est un employeur conscient de ses responsabilités qui mène une politique du personnel moderne. La satisfaction au travail et la motivation des collaborateurs sont élevées. Durant l'exercice, les effectifs ont baissé de 0,5 % pour s'établir à 1419 postes équivalents temps plein. Skyguide a formé 44 contrôleurs de la circulation aérienne et 16 apprentis dans des métiers liés au commerce et à la technique.

Les partenaires sociaux reconnus de Skyguide sont actuellement cinq associations du personnel et syndicats.

Des rencontres régulières contribuent à entretenir le partenariat social.

Skyguide est tenue par le droit aérien de conclure si possible des conventions collectives de travail (CCT) avec son personnel. La CCT pour les contrôleurs aériens a expiré fin 2016 et n'a pas été remplacée. Au cours de l'exercice, les négociations en vue de la renouveler n'ont pas abouti. La navigation aérienne n'a pas été entravée par des grèves, des opérations de lock-out ou de boycottage, ni par d'autres actions revendicatives.

Afin d'assurer la stabilité de la caisse de pensions Skycare, compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie et des faibles rendements sur les marchés financiers, le taux d'intérêt technique a été ramené de 3 % à 2 % au 1^{er} janvier 2018. Pour compenser le déficit de couverture qui en résulte pour les assurés passifs, Skycare a débloqué des provisions de 9 millions de francs au cours de l'exercice sous revue, et Skyguide a constitué une provision de 53 millions de francs pour la réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation, qui a été imputée au résultat. En contrepartie de la contribution extraordinaire de Skyguide, le Conseil fédéral attend des assurés une contribution substantielle au financement de la caisse de pensions. Un relèvement de l'âge de la retraite (en particulier pour les contrôleurs aériens) doit également être examiné. Les contrôleurs de la circulation aérienne prennent actuellement leur retraite à l'âge de 56 ans.

4. Coopérations

Les coopérations sont autorisées par la loi sur l'aviation, soutiennent le mandat légal avec une logique entrepreneuriale, contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques, peuvent être étroitement supervisées en termes de gestion et tiennent suffisamment compte des risques

Les filiales Skysoft SA, Skynav SA et Swisscontrol SA font partie du cercle de consolidation de Skyguide. Par ailleurs, Skyguide détient depuis 2008 une participation de 8,33 % dans l'« European Satellite Services Provider » (ESSP) dont le siège se trouve au Portugal. Durant l'exercice, Skyguide n'a conclu aucun nouvel accord de coopération avec des partenaires suisses ou étrangers.

La coopération internationale (recherche et développement) s'est poursuivie dans le cadre des SES, « SESAR Joint Undertaking » et FABEC.

Toutes les participations et coopérations de Skyguide étaient conformes au droit aérien et respectaient les objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision conclut que les comptes annuels 2017 de Skyguide SA sont conformes à la loi suisse et

donnent une image fidèle de la réalité du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

C. Propositions à l'assemblée générale

Les intérêts de la Confédération en tant qu'actionnaire de Skyguide sont représentés conjointement par le DETEC et le DDPS.

L'assemblée générale ordinaire de Skyguide SA a eu lieu le 2 mai 2018 à Berne. Le conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale

1. d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels statutaires et les comptes annuels consolidés pour l'exercice 2017 ;
2. d'utiliser le résultat du bilan de -34,421 millions de francs comme suit :
Attribution à la réserve générale : 0 million
Dissolution des réserves restantes : -35,551 millions
Report sur l'exercice suivant : 1,130 million
3. de donner décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction pour l'exercice 2017 ;
4. de réélire Walter T. Vogel (en tant que président), le divisionnaire Bernhard Müller, Anne Bobillier, Jean-Yves Bonvin, Cristina Feistmann, Dominik Hänggi et Andreas Schmid pour trois mandats au conseil d'administration ;
5. de confirmer PriceWaterhouseCoopers SA, Zurich (succursale de Pully) en tant qu'organe de révision statutaire pour une année ;
6. de modifier les statuts de skyguide swiss air navigation services SA afin de se conformer aux exigences de l'arrêté du Conseil fédéral du 23 novembre 2016 « Honoraires et salaires des cadres du plus haut niveau hiérarchique des entreprises et établissements proches de la Confédération ; pilotage » ainsi qu'à l'art. 6a de la loi sur le personnel de la Confédération (LPers) et à l'ordonnance sur les salaires des cadres ;
7. d'approuver, pour l'exercice 2019, les plafonds maximums de rémunération globale a) de 310 000 francs pour les membres du conseil d'administration (hors président), b) de 140 000 francs pour le président du conseil d'administration et c) de 4 320 000 francs pour la direction.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a chargé le 21 mars 2018 le DETEC et le DDPS d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de Skyguide SA.

Le Conseil fédéral a chargé le DETEC et le DDPS d'informer le conseil d'administration que le Conseil fédéral attend que, pour l'exercice 2020, des limites supérieures substantiellement plus basses soient proposées à l'assemblée générale 2019 pour les honoraires et salaires

des cadres du plus haut niveau hiérarchique, notamment pour la rémunération de la direction du groupe.

Le Conseil fédéral a chargé le DETEC et le DDPS d'inviter le conseil d'administration à étudier des adaptations à brève échéance du système de rémunération de manière à ce que la rémunération de la direction pour l'exercice 2019 soit nettement inférieure à la limite supérieure approuvée par l'assemblée générale pour l'exercice 2019.